

**PROCÈS VERBAL RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois le neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire

Présents : Mrs GENDRY, GIBOIRE, BONNIER, Mmes GENDRY S., BÉASSE, PERROUIN

Absents(es) excusés(es): Mrs RADÉ, DESMOTS, Mmes MOREAU, FOURNIER

Absent non excusé: Mr TREMBLAY

Date de convocation : 02/11/2023

Secrétaire : Mr GIBOIRE

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion précédente.

**1) Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – dotation communale - Travaux de dissimulation réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public: Route de Craon -D2023-036**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 5475 € au minimum et 6570 € au maximum € (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

**1 - Description détaillée du projet** : Travaux de dissimulation réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public : Route de Craon

**2 – Calendrier prévisionnel du projet** : mi-octobre à fin décembre 2023

**3 – Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet (tableau à renseigner si la délibération concerne un projet bas carbone) :**

<b>Objectifs environnementaux et climatiques</b> ↓	<b>Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés</b>
Atténuation du changement climatique et transition énergétique	Travaux de dissimulation réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public avec économie énergie
Adaptation au changement climatique	
Réduction des déchets et économie circulaire	
Gestion de la ressource en eau	
Lutte contre les pollutions	
Protection de la biodiversité	

**4 – Estimation détaillée du projet :**

*(Exemple à adapter en fonction du/des projet(s))*

DEPENSES (€ HT)	Total HT
<i>Travaux de dissimulation réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public avec économie énergie</i>	62 421,00 €
Total des dépenses	62 421,00 €

TOTAL HT 62 421,00 €  
TVA (X%) 0,00 €  
TOTAL TTC 62 421,00 €

#### **5 – Plan de financement prévisionnel :**

RECETTES (€ HT)	Total HT
<i>Département (Contrats de territoire)</i>	6 570,00
<i>Fonds propres de la commune</i>	55 851,00
<b>TOTAL</b>	<b>62 421,00 €</b>

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ».  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet et calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 6 570,00 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

#### **2) Devis impression bulletin 2023- D2023-037**

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception de 2 devis portant sur l'impression du bulletin communal.

- Devis de l'Imprimerie Léridon de Craon (53):- impression du bulletin communal pour un montant de 697 € HT, pour 200 exemplaires
- Devis de l'Imprimerie Blin de Pouancé, commune délégué d'Ombree d'Anjou (49) : impression du bulletin communal pour un montant de 653 € HT, pour 200 exemplaires .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de rester local et accepte le devis de l'Imprimerie Léridon de Craon relatif à l'impression des bulletins pour un montant de 697 € ht.
- Autorise Mr le Maire à signer le devis correspondant.

#### **3) Tarifs de location de la Salle communale à compter du 2 janvier 2024-D2023-038**

Après délibération, le conseil municipal, vote les tarifs de location de la salle communale, à compter du 2 janvier 2024, comme suit :

UTILISATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
LOCATION AVEC L'OFFICE	230 €	285 €
LOCATION SANS L'OFFICE	175 €	230 €
VIN D'HONNEUR - REUNION	65 €	80 €
LOCATION WEEK-END et ST SYLVESTRE	340 €	400 €

- Location de la sono : caution de 250 € rendue si aucune détérioration,
- Associations communales : 2 week-ends gratuits par an,

- Activités commerciales (professionnels de Niafles) : 2 journées gratuites par an,
- 50 % des arrhes devront être versés, en fonction de la location et de son utilisation à la signature du contrat de location. Ce versement déterminera la réservation définitive de la Salle.
- Wifi à disposition sous la responsabilité du locataire
- Lors de la réservation, il sera demandé au locataire, de fournir une attestation d'assurance, à laquelle il est affilié
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

#### 4) Tarifs de location de la tente de cérémonie à compter du 1er janvier 2024-D2023-039

Après délibération, le conseil municipal, vote les tarifs de location de la salle communale, à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

Pour les Associations de Niafles : 80 € l'utilisation (gratuite 1 fois par an)

- Pour les habitants de Niafles : 80 € l'utilisation
- Pour les habitants ou Associations extérieurs à Niafles : 150 € l'utilisation
- Pour les Associations extérieures, pour lesquelles des Niaflais ou Niaflaises sont adhérents : 80 € l'utilisation

Les réparations sur ce type de matériel sont très onéreuses. C'est pourquoi, il sera demandé à chaque utilisateur (Association ou personne privée) une caution de 1 000 € qui sera restituée si la tente est en bon état au retour, dans le cas contraire, le coût de la réparation sera retenu,  
(La tente doit être rendue sèche)

- Lors de la réservation, il sera demandé au locataire, de fournir une attestation d'assurance, à laquelle il est affilié.

#### 5) Tarifs concessions cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024- D2023-040

Après délibération, le conseil municipal, maintient les tarifs des concessions dans le cimetière ci-dessous :

- **Concessions** : - trentenaire : 75 €  
- cinquantenaire : 135 €
- **Cave-urnes** : - trentenaire : 200 €  
- cinquantenaire : 245 €
- **Jardin du souvenir** :  
- réservé à la dispersion des cendres : gratuit

#### 6) Indemnité gardiennage Église 2023 -D2023-041

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de :

- verser une indemnité de gardiennage de l'Église de 150,00 € à l'Équipe Paroissiale de Niafles, représentée par Mme Marie-Madeleine DEROUIN, qui avec son équipe, entretiennent et visitent l'église à des périodes rapprochées.

**7) Décision modificative n°3-Budget primitif commune -D2023-042**

Mr le Maire informe l'assemblée de prévoir une décision modificative du budget primitif 2023 afin de palier aux dépenses de fonctionnement d'ici la fin de l'année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
011-6156	Maintenance		+1 000,00
012-6451	Cotisation urssaf		+1 000,00
012-64111	Rémunération principale		+1 000,00
65-65548	Autres contributions		+ 800,00
022	Depenses imprévues		- 3 800,00
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n° 3		0,00	0,00
POUR MÉMOIRE BP		339 979,13	339 979,13
POUR MÉMOIRE DÉCISION MODIFICATIVE n°		0,00	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		339 979,13	339 979,13
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap/Arti/Opéra.	Libellé	Recettes	Dépenses
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n° 2		0,00	0,00
POUR MÉMOIRE BP		271 397,00	271 397,00
POUR MÉMOIRE DÉCISION MODIFICATIVE n° 1		0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		271 397,00	271 397,00

**8) Demande de participation au repas par la commission CCAS 2023 -D2023-043**

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Fixe le critère d'âge à 65 ans, à partir duquel le repas est gratuit

Fixe une participation de 10 € pour les personnes de 60 à 64 ans inclus

Fixe une participation de 20 € pour les conjoints de moins de 60 ans, les membres du conseil municipal et leurs conjoints et que les conjoints des membres de la commission « CCAS ».

Précise avoir reçu les paiements pour un montant total de 130 €.

**9) Dispositif stationnement sous abris.**

L'ADEME a lancé un appel à projet pour les collectivités afin de financer les stationnements vélo simple et les totems de réparation. D'autre part, le dispositif ALVEOLE PLUS permet le financement de stationnement sous abris et de stationnement sécurisé pour vélo.

Le taux de financement pour ces équipements serait entre 40 et 50 % selon les dispositifs

La communauté de communes propose de coordonner la réponse à cet appel à projet et à ce dispositif afin de décharger les communes de la charge administrative des demandes de subvention.

Le conseil municipal après analyse du dossier, ne donne pas suite à cette opération et préfère gérer de façon interne.

**10) Voire intercommunale : programmation 2024**

Il est prévu le curage fossés et réparation chemins de la Bonsullière, de la Touche Cornuault jusqu'à la limite d'agglomération.

*de la VCB de la Bonsullière jusqu'au Bourg.*

**11) Informations diverses****a) Travaux 2024 en cours et projets d'investissement**

- Aménagement Guingette rte de Bouchamps : dossier en cours
- Voie douce : dossier en cours avec le Conseil départemental
- Investissements prévisionnels concernant :\* caméras vidéo-surveillance

- \* 1 chapiteau 60 m2 ;
- \* tables pliantes pour la salle des fêtes ;
- \* parc à vélos simple au city stade ;
- \* table à langer.

**b) Plan communal de sauvegarde (PCS)**

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- le recensement des moyens disponibles
- et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

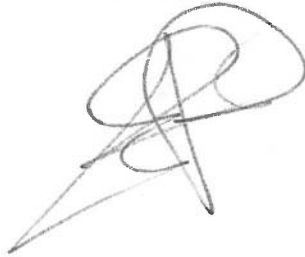
\* Prévoir la rédaction du Plan communal de sauvegarde.

**c) Bilan argent de poche 2023 :** Cette opération s'est déroulée du 23 au 27 octobre. Le bilan général est positif.

**d) Bilan réunion publique commerce :** Mme Gendry informe qu'il ya eu une bonne participation à cette réunion. Une association est en cours de création. La prochaine réunion aura lieu le 14 novembre 2023. Concernant le pain, la question soulevée : faut-il installer un distributeur de pains ? Une enquête sera diffusée dans le bulletin communal.

**e) Dates à retenir pour 2024 :** Vœux de la municipalité le 6 janvier 2024 à 11 h, salle des Fêtes ; Chasse aux œufs le dimanche 31 mars 2024 ; Inauguration du City stade le 20 avril 2024 ; Journée citoyenne le 1er juin 2024.

**f) Prochaine réunion du conseil municipal:** - jeudi 4 janvier 2024 à 20 h,

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
	GIBOIRE Jean-Paul 	GENDRY Daniel 